

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2020

Aujourd'hui, cinq novembre deux mil vingt, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi douze novembre deux mil vingt à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'ASF du Zornried à la Commune –
- 6) Opposition au transfert de la compétence PLUi à la CCBZ –
- 7) Actualisation des baux à ferme, prés et conventions d'occupation précaire pour 2020 –
- 8) Participation à l'acquisition d'un radar mobile pour la Gendarmerie de La Wantzenau –
- 9) Convention R-GDS relative à l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur –
- 10) Modification des horaires du service technique –
- 11) Rapport d'activités 2019 de la CCBZ –
- 12) Approbation de la Convention Territoriale Globale de la C.A.F.
- 13) Pôle santé –
- 14) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Sylvie ROEHLLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier
	WERNERT Annie
	KLEINMANN Jean-Jacques
	REGNIER Clarisse
	BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard - FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – RICK Stéphane – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	VATRY Edwige a donné procuration de vote à ROEHLLY Sylvie.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame REGNIER Clarisse est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

- 14/09 : Réunion avec les riverains de la rue des Saules
- 15/09 : Réunion avec les forains suite à la parution de l'annonce d'annuler le Messti
- 16/09 : Point avec M. LAMBERT, géomètre en charge de l'aménagement foncier
- 16/09 : Rendez-vous avec M. SIEFFERT d'Electricité de Strasbourg afin de revoir nos conventions suite à la fin des tarifs réglementés.
- 16/09 : Commission bâtiments en présence du CAUE – Point sur nos écoles
- 16/09 : Commission Communale Consultative de Chasse
- 18/09 : Réunion publique de Claude KERN en vue des sénatoriales
- 19/09 : Réunion du Conseil Intercommunal des Jeunes à la CCBZ
- 21/09 : Commission PLU
- 22/09 : Réunion du comité de pilotage de la résidence seniors
- 23/09 : Réunion organisée par l'amicale des maires au Trait d'Union sur l'habitat en Alsace
- 24/09 : Rendez-vous avec les responsables de l'association de tir / exposé de leurs projets et demandes de subventions
- 24/09 : Présentation du fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants aux élèves de CM1 en vue de l'élection du 9/10/2020
- 24/09 : Rendez-vous avec M. KAYSER de la société ESP pour l'acoustique de la Salle Mercure et des salles du 1er étage de l'école Baldung Grien occupées par le périscolaire

24/09 : Commission communication
25/09 : Journée de séminaire à la CCBZ
26/09 : Visite des écoles et de la maison de l'enfance avec la commission bâtiments
28/09 : Commission finances à la CCBZ
28/09 : Conseil communautaire
29/09 : Réunion de négociation suite à l'action de blocage des forains
28/09 : Comité de pilotage pour les réflexions sur la friche de l'EPSAN
30/09 : Réunion CCBZ animation jeunesse
01/10 : Réunion avec Claire PERRIN de la Caisse d'Allocations Familiales au sujet des contrats Enfance Jeunesse qui sont arrivés à échéance
01/10 : Commission du bureau du PETR Alsace du Nord (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
01/10 : Commission plénière pour l'annulation du Messti
05/10 : Rendez-vous avec le conciliateur
05/10 : Réunion du comité de pilotage de la friche de l'EPSAN
06/10 : Réunion avec les agents communaux
06/10 : Réunion avec la société CARONET en charge du nettoyage des écoles
07/10 : Réunion mensuelles sur les travaux en cours et à venir avec Didier ROUSSEL, directeur technique à la CCBZ
08/10 : Visite de Mme la Préfète, Josiane CHEVALIER et de M le Sous-Préfet, Christian MICHALAK, à la CCBZ
09/10 : Tournée des écoles avec Didier pour évaluer les besoins en réparation, entretien, achats de matériel...
09/10 : Conseil Intercommunal des Jeunes
10/10 : visite de la résidence séniors avec la commission d'aide à la personne de la CCBZ puis avec des élus de la commune de Rountzenheim-Auenheim
10/10 : Election du Conseil Municipal des Enfants
12/10 : Rendez-vous avec Mme DUFILS : point sur les interventions en alsacien dans les écoles, les semaines d'immersion durant les vacances
12/10 : Réunion de bureau de la CCBZ
12/10 : commission affaires sociales + commission fleurissement
13/10 : Rendez-vous avec la société VALECO pour la présentation d'une étude de pose de panneaux photovoltaïques sur la gravière
13/10 : Conseil d'école élémentaire
14/10 : Commission jeunesse à la CCBZ
15/10 : Entretien avec M. EYERMANN de la société ALDI MARCHE
15/10 : Commission Espace W
16/10 : Accompagnement du CME dans leur action de sécurité routière devant l'école Baldung Grien
16/10 : Commission PLU en présence de M. RISPAL de l'ATIP et de Mme PHILIPPS du bureau d'études LE PHIL
16/10 : Rendez-vous avec la société CK ADAPT pour l'accessibilité à l'école Baldung Grien
17/10 : Conseil Intercommunal des Jeunes : visite du nouveau local jeunes à Gries
19/10 : Commission communication
20/10 : Rendez-vous avec Mmes Schell et Santamaria du Service TIG (Travail d'Intérêt Général) du Ministère de la Justice et Mme Roth, responsable de l'unité éducative en milieu ouvert de Haguenau
20/10 : Rendez-vous avec DOMIAL et M. KNOLL pour un projet de logements
23/10 : Visite d'une salle de sports à CLOUANGE (57) suite à la présentation du projet de Geoffroy GABEL, président du basket de Weyersheim
25/10 : Marche solidaire organisée par le Conseil Intercommunal des Jeunes à Weitbruch
26/10 : Réunion de bureau à la CCBZ

- 26/10 : Commission fleurissement pour décorations de Noël
- 28/10 : Réunion de chantier pour la voirie du lotissement Hauts de la Zorn
- 02/11 : Entretien avec M. ANSTETT du SDEA au sujet de la convention de mise à disposition de nos agents
- 02/11 : Entretien avec le Commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) de la Moder
- 04/11 : Réunion pour la mise en route du plan mobilités de la CCBZ
- 04/11 : Réunion de préparation de la prochaine commission jeunesse et plus précisément sur la Convention Territoriale Globale avec l'animation jeunesse de la CCBZ, M. STENGER de la FDMJC et Florence Noblet adjointe à Hoerd
- 05/11 : Rendez-vous avec Mme GAULON de l'ATIP au sujet d'un permis de construire
- 05/11 : Bureau du PETR de l'Alsace du Nord
- 09/11 : Réunion de préparation du projet de territoire de la CCBZ
- 09/11 : Réunion de bureau de la CCBZ
- 11/11 : Cérémonie commémorative
- 12/11 : Réunion d'un collectif de maires à la mairie de La Wantzenau avec la société FONROCHE suite aux différents petits séismes ressentis dans le secteur.

Tous les mercredis matins : Réunion de chantier Hauts de la Zorn (8h30), Eglise (10h) et Passe à poissons (11h)

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Monsieur WINTER-KNECHT Didier

Participation aux réunions de chantier de l'église :

Le chantier a pris du retard au niveau du sol à l'avant de la Nef. Suite à la dépose de l'ancien plancher nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait pas assez de profondeur pour la mise en place d'un nouveau parquet qui devra être à fleur avec le sol existant. La seule solution est la pose d'un carrelage ou d'une pierre. La DRAC nous a donné l'accord pour la pose d'un carrelage avec une pose traditionnelle (sable, chaux, ciment). Il y a trois semaines de délai pour la livraison du carrelage.

Nous avons également eu l'autorisation de la DRAC pour remplacer scrupuleusement à l'identique les deux estrades à l'avant de la nef.

Ecole Baldung-Grien : bâtiment annexe installation pour mise en conformité éclairage de secours selon normes.

L'Espace W étant fermé, des travaux électriques ont été réalisés.

Presbytère : Divers travaux sont achevés : volets, chauffage, mains courante, fenêtres.

- 16/09 : Commission bâtiments avec Monsieur F. WACK du CAUE concernant la réhabilitation de la Maire et le projet d'un nouveau complexe scolaire.
- 21/09 : Réunion commission PLU
- 23/09 : Réunion de l'amicale des Maires du canton
- 24/09 : Réunion avec ESP Euro Sound Projet pour le rapport acoustique, diagnostic et proposition de solutions pour la salle Mercure Espace W et pour les salles 1 et 2 bâtiment annexe école Baldung-Grien
- 26/09 : Visite des bâtiments scolaires avec les nouveaux conseillers municipaux.
- 27/09 : Elections sénatoriales
- 28/09 : Conseil communautaire à Kurtzenhouse.
- 01/10 : Commission plénière
- 05/10 : Réunion en Mairie avec les agents techniques.

- 09/10 : RDV avec la société ECCA au Trait d'Union afin de trouver une solution technique pour climatiser la médiathèque
Visite des écoles avec Sylvie pour lister les différents travaux à effectuer
- 13/10 : Réunion avec la société VALECO pour un projet de panneaux solaires flottants sur la gravière Weiler.
- 14/10 : Commission technique C.C.B.Z - Rapport d'activités 2019 du SDEA
- 16/10 : RDV avec la société CK Adapt à l'école Baldung-Grien pour l'implantation d'une rampe PMR pour la rentrée des classes de janvier 2021.
- 23/10 : Visite d'une salle de sport à CLOUANGE avec le président du club de basket de Weyersheim Mr Geoffroy, Sylvie et Dominique.

Madame WERNERT Annie

Les commissions Aide à la personne et Fleurissement se sont réunies :

Du fait de l'annulation de la fête de Noël des séniors, il est envisagé une opération de Bons d'achat en soutien aux commerçants locaux.

Pour le fleurissement de Noël, la place de la mairie sera décorée, avec sapins, arrangements dans les bacs et jardinières, par les volontaires du conseil municipal.

02/11 : Achat du matériel déco avec Marie-Line et Jean-Jacques en Allemagne

Assemblée générale de « La Solidarité » Année 2019 : Bilan positif

C'était la dernière assemblée de Denise KLEINPETER, trésorière, qui a fait partie du bureau depuis la construction de la maison.

07/11 : Confection des décorations de Noël pour les jardinières de la mairie, presbytère et trait d'union.

La résidence sénior est presque complète.

Monsieur KLEINMANN Jean-Jacques

05/10 : Aménagement foncier et commission d'appel d'offres à la CCBZ

07/10 : Réunion mensuelle en mairie avec Didier ROUSSEL de la CCBZ

10/10 : Réunion en mairie avec M VOGT régisseur du G.F.A. de la LANGUENAU (chasse)

12/10 : Commission fleurissement

13/10 : Réunion en mairie avec la société VALECO pour une première approche sur la faisabilité d'une centrale solaire sur une partie du site de la gravière

14/10 : Commission d'appel d'offre et de voirie à la CCBZ

16/10 : Commission P.L.U.

28/10 : Rdv avec M TRAUTMANN de l'Unité technique de HAGUENAU du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour l'emplacement de panneaux de voirie

05/11 : Réunion en mairie avec l'A.T.I.P.

07/11 : Confection des décorations de Noël pour la place de la mairie

Madame REGNIER Clarisse informe l'assemblée :

Deux réunions de la commission communication ont eu lieu depuis la rentrée pour la préparation du Lien Communal de janvier 2021.

Le devis de la société Kardham Digital pour la refonte du site internet a été signé. Le lancement du projet se fera en janvier pour une mise en place au printemps 2021. En amont, la commission communication se penche sur le contenu du futur site.

Le Conseil Municipal des Enfants sera renouvelé pour moitié. Les élections ont eu lieu samedi 10 octobre. 16 candidats étaient en lice pour 8 sièges. Ces élections ont connu un

vrai succès avec un taux de participation de 72%. Nos jeunes peuvent être fiers de leur engagement. Un des projets encore en cours du CME est l'ajout de balançoires à l'aire de jeux de l'Espace W. Un devis a été signé avec la société SATD pour une probable mise en place encore avant la fin de l'année.

La médiathèque est à nouveau fermée depuis le reconfinement. Aussitôt un service de drive a été mis en place le mercredi et le samedi de 14h à 16h. Les lecteurs réservent les documents via le site de la médiathèque. La demande est importante et génère un travail de préparation conséquent. J'adresse un grand merci aux bénévoles.

Monsieur BLANCK Dominique informe l'assemblée :

24/09 : Réunion avec les responsables du Tir avec Sylvie

24/09 : Rendez-vous avec ESP Euro Sound Projet pour le rapport acoustique, diagnostic et proposition de solutions pour la salle Mercure Espace W

09/10 : Rendez-vous avec Didier et STC pour faire un point sur le chauffage salle Vénus et salle de tir + ventilation salle école de musique.

15/10 : Commission Espace W : Lecture des anciens statuts de l'association, modification/actualisations de quelques éléments, en attente de finalisation.

23/10 : Visite d'une salle à Clouange (près de Metz) : Visite d'une salle de sport réalisée par la société SM2C, suite au projet soumis par Geoffroy Gabel président du basket.

24/10 : RDV avec le tir : Présentation de leur projet de développement de TSV (Tir sportif de vitesse).

Madame MUGLER Christelle informe l'assemblée :

Début septembre, avec Sylvie ROEHLLY et Patrick KIEFFER nous avons fait la tournée des écoles à l'occasion de la rentrée scolaire.

24/09 : Avec Sylvie ROEHLLY, nous avons présenté le Conseil Municipal des Enfants aux élèves de CM1 en vue de l'élection du mois d'octobre.

25/09 : Assemblée Générale de l'ALEF (Association familiale de loisirs éducatifs et de formation).

10/10 : Election du CME, à cette occasion, 8 nouveaux conseillers ont été élus pour 2 ans. Leur installation a été reportée à une date ultérieure du fait du reconfinement.

En octobre, j'ai assisté au conseil d'école élémentaire et accompagné M. Bertevas, notre ASVP, pour la remise des gilets de sécurité offerts par la CCBZ aux élèves du CP.

16/10 : Le CME a organisé une action « à l'école sans voiture » aux abords de l'école rue Baldung-Grien. Avec Sylvie nous avons veillé à son bon déroulement.

5. Acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'ASF du Zornried à la commune

Vu la délibération du Comité Directeur de l'Association Syndicale et Fluviale du Zornried du 25 octobre 2017 autorisant le Président à entamer les démarches nécessaires pour liquider le l'ASF du Zornried ;

Vu la délibération du Comité Directeur de l'Association Syndicale et Fluviale du Zornried du 22 janvier 2020 autorisant le reversement du solde de trésorerie à la Commune de Weyersheim ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ACCEPTÉ

à l'unanimité, le transfert à titre gratuit sous forme d'apport en pleine propriété de l'ensemble de l'actif, du passif, des droits et obligations de l'ASF du Zornried ainsi que les résultats de fonctionnement et d'investissement, les restes à recouvrer, restes à payer et autres soldes en écriture.

6. Opposition au transfert de la compétence PLUi à la CCBZ

Madame le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), les communautés de communes et d'agglomération non encore compétentes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, les EPCI non dotés de la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviennent compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021. La loi organise néanmoins une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes-membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Lors des différentes discussions au sein du Bureau de la Communauté de communes et, lors du Séminaire du Bureau élargi du 25 septembre 2020, les tenants et aboutissants d'un transfert de la compétence ont été présentés et les avantages et inconvénients d'un transfert automatique ont été exposés et discutés.

La consolidation de la compétence à l'échelle intercommunale permettrait de construire un projet partagé, d'organiser la maîtrise foncière, de gérer la complexité à l'échelle du territoire communautaire (notamment en ce qui concerne le positionnement des équipements, des zones d'habitat ou d'activités, ...) d'accroître la force politique et de mutualiser les coûts.

Il a été noté qu'en cas de transfert de compétence, les procédures en cours seraient conduites à leur terme et que ce serait l'engagement d'une révision générale d'un PLU qui serait le facteur déclencheur de l'élaboration d'un PLUi.

Un transfert immédiat semble toutefois prématuré, du fait notamment de l'approbation récente de plusieurs plans locaux d'urbanisme, de la déclinaison en 2021-2022 du projet de territoire et de la procédure de révision en cours au niveau du SCoTAN, qui devrait arriver à échéance en mars 2022.

Le Bureau de la Communauté de communes s'est dès lors positionné pour un non-transfert immédiat de la compétence, en considérant qu'un transfert de compétence pourra être engagé le moment voulu, via une procédure classique de modification statutaire.

VU les statuts de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

VU l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération prescrivant l'élaboration, la modification, la révision du plan local d'urbanisme ou du « du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale sur la Commune en date du 10 avril 2014,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Basse-Zorn, qui n'est à ce jour pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient au 1^{er} janvier 2021,

CONSIDERANT que, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu,

CONSIDERANT qu'il n'est pas opportun de voir transférer ladite compétence immédiatement à la Communauté de communes, mais de l'envisager ultérieurement, au terme de la révision en cours du SCoTAN et de la mise en œuvre du projet de territoire,

Ceci exposé et, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

S' O P P O S E à l'unanimité au transfert automatique à la date du 1er janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de communes de la Basse-Zorn.

7. Actualisation des baux à ferme, conventions d'occupation précaire et prés pour 2020

Beaux à ferme et Conventions d'occupation précaire :

Le Maire informe l'assemblée que les baux sont de deux types :

- Contrat de bail à ferme (9 ans)
- Convention d'occupation précaire (C.O.P.) (1 an)

Le fermage est actuellement fixé à 1,17€ l'are. Compte tenu de l'évolution de + 0,55% de l'indice national des fermages, Madame le Maire propose de fixer le prix à **1,18 euros** T.T.C. par are.

Prés

Le Maire informe l'assemblée qu'en date du 10 octobre 1996, le conseil municipal a délibéré pour l'attribution de prés communaux d'une contenance de 904,18 ares.

La location des prés est actuellement à 1,43 euros l'are et l'attribution des prés par bail annuel est la suivante :

- SCEA RINDWEG – 33, rue des Veaux – WEYERSHEIM (Anciennement ULRICH Patrick)
**200,08 ares au lieudit Waehlteile – 105,16 ares au lieudit Gaertnersmatt
soit au total 305,24 ares**
- FISCHER Bernard – 18, rue de Kilstett – WEYERSHEIM
**258,09 ares au lieudit Waehlteile – 41,36 ares au lieudit Gaertnersmatt
soit au total 299,45 ares**
- LANG Denis – 76, rue de la Laiterie – HUTTENDORF
199,49 ares au lieudit Waehlteile

Compte tenu de l'évolution de + 0,55% de l'indice national des fermages, Monsieur le Maire propose de fixer le prix à **1,44 euros** T.T.C. par are.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

D É C I D E de réviser le loyer annuellement en fonction de l'indice départemental des fermages soit **+0,55 %** pour 2020 ;

D É C I D E de fixer le prix de location annuel à 1,18 € l'are pour les baux à ferme et les C.O.P. et à 1,44€ TTC l'are pour les prés ;

LE C H A R G E d'établir les titres de recettes correspondants, pour l'année 2020, à l'encontre des agriculteurs concernés selon liste en annexe.

A U T O R I S E le Maire à signer tous les actes y relatifs.

FDSEA 67 & CAA & AVA Octobre 2020

Calcul des fermages pour 2020 Bas-Rhin

L'arrêté ministériel du 16 juillet 2020 indique que l'indice national des fermages s'établit cette année à **105.33** ; soit une hausse des fermages de **+ 0.55 %** par rapport à l'année dernière.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice des fermages	100	98,37	101,25	103,95	106,68	108,30	110,05	109,59	106,28	103,05	104,76	105.33
Variation de l'indice	(base)	-1,63%	+2,92%	+2,67%	+2,63%	+1,52%	+1,61%	-0,42%	-3,02%	-3,04%	+ 1.66%	+ 0.55%

VALEURS DES FERMAGES APPLICABLES AUX NOUVEAUX BAUX CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} OCTOBRE 2020 ET LE 30 SEPTEMBRE 2021 EN C/HA

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2020, les fermages doivent être fixés dans les limites mini-maxi indiquées ci-dessous :

Grandes cultures et Prés/Pépinières/Horticulture/Maraîchage/Arboriculture

Nous vous rappelons qu'un contrat type de bail à ferme (hors viticulture) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2013. Celui-ci porte à la fois sur des immeubles non bâtis et des immeubles bâtis (bâtiment d'exploitation/bâtiment d'habitation). Les annexes 1, 2A et 2B prévoient en conséquence les méthodes de fixation du fermage selon la nature des biens loués. Les parties peuvent ainsi se référer au système de notation proposé pour déterminer le fermage de base à inscrire au bail.

	En euros/ha	
	Minima	Maxima
Grandes cultures et Prés		
Pleine d'Alsace	68.46	178.60
Région sous vosgienne	68.46	178.60
Ried	34.23	174.13
Plateau lorrain	21.04	119.08
Montagne vosgienne	21.04	89.30
Pépinières		
	128.73	257.47
Cultures horticoles florales et maraîchères		
	220.69	386.21
Arboriculture		
Vergers porteurs de moins de 15 ans	355.44	691.14
Terrain nu affecté à l'arboriculture	68.46	178.60

Viticulture

En application de l'article L.411-11 du code rural et de la pêche maritime, le fermage des terres nues portant des cultures permanentes viticoles, est évalué en **quantité de raisins**.

Cépages	Min/ha	Maxi/ha
Chasselas	1 100 kg	2 200 kg
Sylvaner	1 160 kg	2 320 kg
Pinot blanc	1 130 kg	2 260 kg
Riesling	1 060 kg	2 120 kg
Pinot gris	980 kg	1 960 kg
Muscat	1 000 kg	2 000 kg
Gewurztraminer ou Klevener de Heiligenstein	880 kg	1 760 kg
Pinot noir	1 000 kg	2 000 kg
Mélanges AOC ⁽¹⁾	1 032 kg	2 064 kg

Concernant les locations de terrains nus affectés à la viticulture, les parties ont la possibilité de convenir d'un fermage selon le mélange AOC ou en fonction des cépages qui seront envisagés.

(1) Mélange AOC = moyenne pondérée des différents cépages pour le département du Bas-Rhin.

ACTUALISATION DES FERMAGES POUR LES BAUX EN COURS

Depuis la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010, les fermages évoluent selon la variation d'un indice national composé par la prise en compte de :

- L'évolution du Revenu Brut d'Entreprise Agricole (RBEA) national des 5 années précédentes (pondération : 60%)
- L'évolution du niveau général des prix qui correspond à l'évolution du Prix Intérieur Brut de l'année antérieure (pondération : 40%).

Grandes cultures et Prés/Pépinières/Horticulture/Maraîchage/Arboriculture

La première échéance correspond toujours au montant fixé dans le bail ; l'actualisation n'interviendra qu'à compter de la deuxième année de jouissance. Il sera alors fait application des indices selon l'une ou l'autre des méthodes suivantes.

Méthode par rapport à la variation de l'indice

$$\text{Fermage 2020} = \text{Fermage 2019} + 0.55 \%$$

Exemple :

$$\begin{aligned} \text{Fermage 2019} &= 130 \text{ €} \\ \text{Fermage 2020} &= 130 \text{ €} + 0.55 \% = 130.71 \text{ €} \end{aligned}$$

Méthode par rapport à l'indice des fermages

$$\text{Fermage 2020} = \text{Fermage 2019} \times \frac{\text{Indice 2020}}{\text{Indice 2019}}$$

Exemple :

$$\begin{aligned} \text{Fermage 2019} &= 130 \text{ €} \\ \text{Fermage 2020} &= 130 \text{ €} \times \frac{105.33}{104.76} = 130.71 \text{ €} \end{aligned}$$

Viticulture

Il n'est pas fait application de l'indice national des fermages, l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2020 prévoit que les fermages viticoles évoluent selon la **variation des prix** indiquée ci-dessous :

Cépages	Prix en euros/kg
Chasselas	1,07€
Sylvaner	1,08€
Pinot blanc	1,23€
Riesling	1,46€
Pinot gris	1,75€
Muscats	1,45€
Gewurztraminer ou Klevener de Heiligenstein	1,95€
Pinot noir	1,80€
Mélanges AOC ⁽¹⁾	1,54€
Cépages courants	0,63€

Le calcul s'opère de la manière suivante :

$$\begin{aligned} &\text{Quantité de raisin fixée par le bail} \\ &\times \\ &\text{Prix en kg fixé par l'arrêté préfectoral} \end{aligned}$$

Méthode de calcul valable pour les nouveaux baux et baux renouvelés à compter du 25 octobre 2016.

Il n'est plus possible pour ces derniers d'utiliser l'actualisation du fermage en fonction de l'indice national.

Rappels :

Les charges récupérables par le propriétaire, en complément du fermage : 1/5 de la part Chambre d'agriculture + la totalité de la part Caisse assurance accidents agricole.

Par ailleurs, le propriétaire a la faculté de demander à son locataire, 1/5ème (= 20%) de sa taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFNB). Néanmoins, la loi de finances de 2006 a mis en place une exonération de 20% de la TFNB. Cette exonération est applicable pour certaines propriétés agricoles non bâties : terres, prés, vergers, vignes, bois, marais, étangs, jardins. L'exonération concerne la part communale et intercommunale. Selon les dispositions de l'article L.415-3 du Code rural et de la pêche maritime, le propriétaire a l'obligation de répercuter cette exonération sur le locataire. Par conséquent, dans la majorité des cas, il n'y a plus lieu à règlement car les deux opérations s'annulent (1/5ème - 20% = nulle).

Contacts :

Claire RINGEISEN - FDSEA 67 - Tél. : 03 88 19 17 67
Kerine DA MOTA GONCALVES - CAA - Tél. : 03 88 99 38 42
Simone KIEFFER - AVA - Tél. : 03 89 20 16 50

Pour contribuer à la préservation de l'environnement, l'envoi des fermages par courrier est supprimé. Il se fera exclusivement par mail sur demande ou en consultation libre sur nos sites Internet respectifs.

8. Participation à l'acquisition d'un radar mobile pour la Gendarmerie de La Wantzenau

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de soutenir la Gendarmerie de La Wantzenau dans ses missions, il est proposé d'acquérir un radar mobile de contrôle de vitesse mutualisé entre les différentes communes relevant de sa compétence.

Montant de l'investissement : 3.900 € HT

Le radar sera acquis par la commune de La Wantzenau et le financement réparti entre les différentes communes au prorata du nombre d'habitants dans le cadre d'une convention.

La participation de la commune de Weyersheim s'éleva à 620,36€ HT soit 744,43€ TTC.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, par 13 voix contre, 7 abstentions et 3 voix pour

N' A U T O R I S E P A S la commune à participer financièrement à l'acquisition d'un radar mobile de contrôle de vitesse à hauteur de 620,36€ HT, soit 744,43€ TTC.

9. Convention R-GDS relative à l'occupation domaniale pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur

Depuis plusieurs années, en particulier depuis la parution de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, les distributeurs de gaz naturel sont tenus de mettre en place des dispositifs de comptage interopérables qui favorisent la participation active des consommateurs (après validation du dispositif par les ministres chargés de l'énergie et de la consommation). Ceci afin de répondre aux attentes des abonnés et des fournisseurs et pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies.

Dans ce cadre, en tant que distributeur de gaz naturel, R-GDS, propose la mise en place de compteurs de gaz communicants, chez tous ses clients.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

Les relevés des nouveaux compteurs se feront à distance par radio-transmission vers des concentrateurs implantés sur n ou plusieurs points hauts de la commune (fréquence utilisée : 169 MHz). Ces mêmes concentrateurs transmettront, une à deux fois par jour, par le biais d'un appel téléphonique GSM, les informations au serveur de RGDS.

Les avantages pour les clients sont les suivants :

- une facturation systématique sur index réel pour toutes les catégories de clients (particuliers, professionnels, collectivités locales).
- une mise à disposition pour les consommateurs, sans surcoût, des données quotidiennes de consommations sur le site internet de R-GDS.
- la maîtrise de la consommation énergétique individuelle par une meilleure connaissance des consommations pouvant être inter-comparées par les clients sur des périodes de référence.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ce nouveau service nécessite :

- Le remplacement ou l'appairage avec un module radio des compteurs présents chez les clients. La transmission radio des index journaliers durera moins d'une seconde. Il est rappelé qu'il sera utilisé une basse fréquence de 169 MHz.
- L'installation sur des points hauts de concentrateurs (boîtier de 40 x 30 x 20 cm

associés à une ou plusieurs petites antennes (environ 2 mètres) permettant la communication des index de consommations gaz entre les compteurs des clients et le système d'information de R-GDS.

- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour traiter et recevoir chaque jour les index de consommation afin de les mettre à disposition des fournisseurs et des clients en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne.

Concernant l'installation des concentrateurs sur les points hauts, R-GDS prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement des bâtiments concernés et versera une redevance de 50,-€, par site équipé.

Le déploiement opérationnel prévisionnel, sur l'ensemble de la zone de distribution de R-GDS, démarrera début 2023 et durera 3 ans.

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-29,

Vu le soutien de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le déploiement des compteurs communicants et son encouragement pour que chaque collectivité contribue à en faciliter la mise en œuvre.

Considérant l'utilité de la mise en place des concentrateurs pour un meilleur relevé des consommations de gaz et donc une meilleure facturation des utilisateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre),

A U T O R I S E R-GDS à installer les concentrateurs sur les bâtiments listés dans la convention moyennant d'une redevance de 50 € HT par site équipé.

A P P R O U V E les termes de la convention à conclure avec R-GDS pour l'hébergement des concentrateurs sur les bâtiments de la commune.

A U T O R I S E Madame le Maire à signer ladite convention

10. Modification des horaires de travail du service technique

Les horaires du service technique sont modifiés afin qu'une partie des agents du service technique soit présente le vendredi après-midi. Jusqu'à présent d'octobre à avril les RTT des agents du service technique étaient placées le vendredi après-midi.

A présent les équipes prendront alternativement un vendredi sur deux.

Il convient d'approuver la modification de ces horaires transmise au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

A P P R O U V E à l'unanimité, la modification des horaires du service technique telle que présentée ci-dessus.

11. Communication du rapport d'activités 2019 de la Communauté de communes de la Basse-Zorn

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales.

Madame le Maire Sylvie ROEHLLY informe l'assemblée que la Communauté de communes de la Basse-Zorn a transmis le rapport d'activités pour l'année 2019, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

P R E N D A C T E du rapport d'activités 2019.

12. Approbation de la Convention Territoriale Globale de la C.A.F.

Le dispositif dénommé « contrat enfance-jeunesse (CEJ) » avait été mis en place par la Caisse d'Allocations familiales (CAF), en partenariat avec les communes de Hoerd, Weitbruch et la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Ces contrats sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019.

La CAF ne souhaite pas les renouveler en l'état. Elle souhaite désormais mettre en œuvre par soucis de cohérence un nouveau dispositif dénommé « Convention territoriale globale », mettant l'accent sur une dimension territoriale de son action inscrite dans le cadre intercommunal.

La Convention territoriale a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La Caisse estime qu'il est nécessaire de raisonner de façon plus intégrée, en plaçant l'intercommunalité au centre du nouveau dispositif, dans un rôle de réflexion et de coordination des politiques publiques correspondantes. Elle souhaite aussi couvrir de façon plus large le public de ses ressortissants. La convention est ainsi appelée à couvrir des domaines d'intervention plus larges que les ancien CEJ : l'accès au droit, le logement, la parentalité, le handicap, l'inclusion numérique, ...

Il convient de noter que la Communauté de communes de la Basse-Zorn a actuellement dans ses compétences, plusieurs champs d'actions liées à la petite enfance et à l'enfance : études à vocation sociale intéressant l'ensemble des communes-membres dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, actions et animations en

matière de formation, de sensibilisation et d'information petite enfance, activités socio-éducatives en direction des 13-18 ans, Conseil intercommunal des jeunes, actions en matière de prévention du risque routier, ...

Le projet de territoire approuvé met aussi en exergue la nécessité d'une action concertée dans les domaines visés.

La Convention Territoriale Globale est amenée à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui jusque-là permettaient à la CAF de subventionner les communes. Les aides allouées antérieurement aux communes seraient préservées mais versées directement (sauf exception) aux organismes gestionnaires.

Un diagnostic territorial partagé a été engagé par la CAF, mettant en relief les caractéristiques propres à la Basse-Zorn, les équipements, les besoins, ...

La convention qui couvrirait la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 (soit 5 années), est appelée à rapprocher les champs d'intervention de la Caisse, de la Communauté de communes et des communes de Hoerdt, Weitbruch et Weyersheim.

Les enjeux/axes suivants ont été identifiés sur le territoire de la Basse-Zorn :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- accompagner la politique jeunesse à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

A P P R O U V E

la convention territoriale globale 2020-2024 à passer avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin.

C H A R G E

Madame le Maire de signer ladite convention ainsi que toute pièce correspondante.

13. Pôle Santé

Madame le Maire expose que le projet de Pôle médical en collaboration avec Habitat de l'III n'a pas pu aboutir.

Mme le Maire a été sollicitée par un professionnel de santé qui souhaite acquérir une parcelle du lotissement Les Vergers d'environ 5 à 6 ares pour y construire son cabinet médical.

Il convient de se prononcer sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

DECIDE à l'unanimité de ne pas céder une parcelle du lotissement Les Vergers à ce professionnel de santé afin de ne pas morceler le terrain dont la vocation est d'accueillir un pôle santé dans le futur.

14. Divers

Sous ce point, il a été question de diverses affaires

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h30.